

**Lettre d'informations – Octobre 2023**  
**INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique**



INSTITUT  
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.



A la Une !

**INSTITUT SCIENTIS, [sponsor du Congrès Biocides](#)**  
Prenez rendez-vous pour échanger à Lyon en présentiel ou à distance  
**Les mardi 17 & mercredi 18 octobre 2023**

[Nous contacter](#)

**Webinaires à venir**

**Mardi 17 octobre à 10h** [Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

**Mardi 21 novembre à 10h** [Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

**Mardi 05 décembre à 10h** [Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

### **Derniers webinaires accessibles en replay**

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme aux exigences du Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Tests de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

Sans oublier ! Nos FAQ

[FAQ GRATUITE relative aux produits cosmétiques](#) (1h30 environ)\*

[FAQ GRATUITE relative aux produits biocides](#) (1h15 environ)\*

*\*Foire aux questions cosmétique et biocide, la réponse à toutes vos questions, un des deux replays au choix offert pour toute commande d'un webinaire.*

### **Dernières formations accessibles en replay**

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) (2h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) (3h30)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

## **Programme 2023 : [Webinaires](#) et [Formations](#)**

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.*

## **Réglementation**

### **Cosmétiques**

#### [Règlement \(CE\) 1223/2009](#)

La version dernière version consolidée du Règlement relatif aux produits cosmétiques a été mise en ligne le 16 août dernier.

#### [Règlement \(UE\) 2023/2055](#)

Ce nouveau Règlement concerne les restrictions relatives aux microparticules de polymère synthétique et vient modifier l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH).

Les produits cosmétiques rincés et non rincés sont concernés.

*Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.*

### **Biocides - Mélanges dangereux**

Le comité des produits biocides (BPC) de l'ECHA a dernièrement adopté [trois avis sur les substances actives et quatre sur les autorisations de l'Union](#).

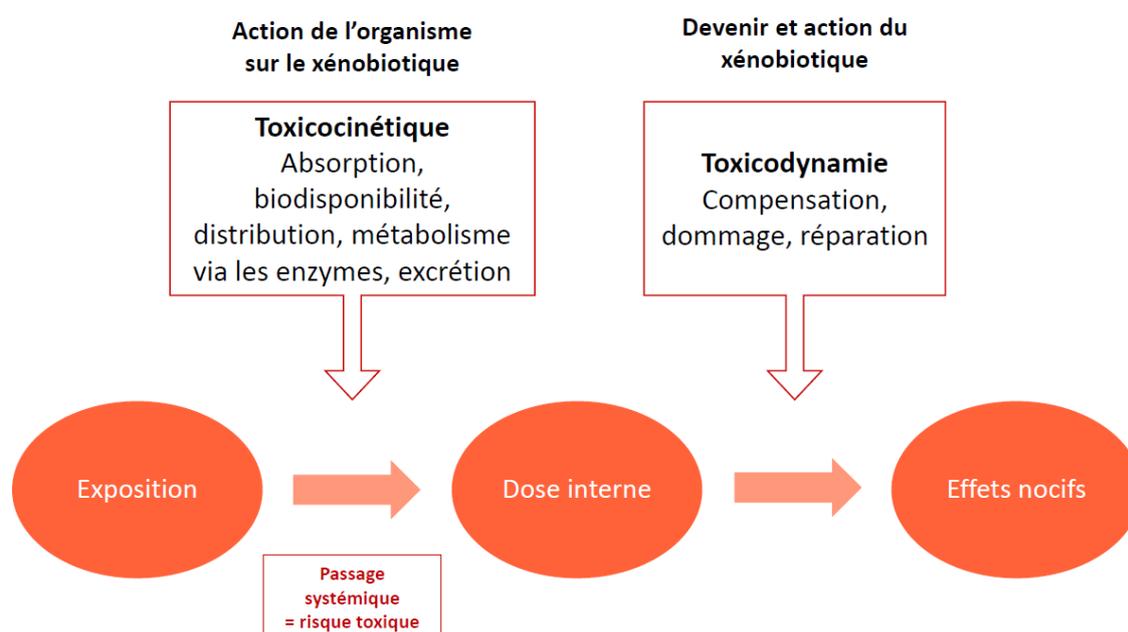
[Règlement d'exécution \(UE\) 2023/2089](#) de la Commission du 28 septembre 2023 approuvant la masse de réaction du propionate de N,N-didécyl-N-(2-hydroxyéthyl)-N-méthylammonium, du propionate de N,N-didécyl-N-(2-(2-hydroxyéthoxy)éthyl)-N-méthylammonium et du propionate de N,N-didécyl-N-(2-(2-(2-hydroxyéthoxy)éthoxy)éthyl)-N-méthylammonium en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant des types de produits 2 et 4, conformément au Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la stratégie de tests microbiologiques à effectuer pour vos produits biocides.

*Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative*

## Toxicologie

**Comment comprendre rapidement la différence entre la toxicocinétique et la toxicodynamie ?**



**Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques.**

*Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative*

## Microbiologie

Voici une publication de la société française de microbiologie (SFM) relative à une espèce fongique d'intérêt : *Aspergillus fumigatus*.

[Comment ne pas résister à Aspergillus ?](#)

Parmi les espèces fongiques d'importance critique en tête de la liste prioritaire de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) se trouve *Aspergillus fumigatus*, un champignon saprophyte omniprésent dans notre environnement. En filtrant quotidiennement plus de 10 000 litres d'air non stérile, nos poumons inhalent des milliers de spores de cette moisissure.

### Formation accessible en replay

- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

### Webinaires accessibles en replay

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

### Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative

### Formulation-R&D

Notre ingénieure chimiste vous présente aujourd'hui le diagramme de fabrication des poudres de maquillage : fonds de teint, fards à joues, ombres à paupières.



TOUTE REPRODUCTION INTERDITE

### En savoir plus ?

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

**Agrément du Ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) - Création de formules innovantes et exclusives - Optimisation de formules existantes - Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations**

## Environnement

Deux arrêtés relatifs à la Loi AGEC et ses exigences en matière d'information du consommateur sur les substances dangereuses ont été publiés.

Les formules et emballages des produits cosmétiques sont notamment concernés.

[Arrêté du 30 août 2023 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets](#)

Ce texte identifie les substances préoccupantes dites SVHC.

[Arrêté du 30 août 2023 relatif à la mise à disposition de l'information sur la présence de substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets au moyen d'une application](#)

Ce texte est relatif à l'application Scan4Chem pouvant permettre de transmettre l'information relative à la présence de substances dangereuses.

*Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri*

## Formations & Webinaires

### Les webinaires 2023

**Mardi 17 octobre à 10h** [Règlementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

**Mardi 21 novembre à 10h** [La réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

**Mardi 05 décembre à 10h** [Règlementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30)

### Les formations et webinaires accessibles en replay

#### Cosmétiques

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) (3h30)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) (2h)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h)

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h)

#### Biocides-détergents-virologie

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h)

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h)

### Produits frontières

Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ? (1h)

### Compléments alimentaires-Bougies parfumées

La réglementation des compléments alimentaires en Europe (1h)

Formulation et réglementation des bougies parfumées (1h)

### Droit des marques

Comment protéger et défendre sa marque ? (1h)

## **Programme général 2023**

### Webinaires et Formations



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
ACTIONS DE FORMATION

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.*

*INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.*

## Médicaments et Dispositifs médicaux

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



**Bureau** : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

**Mob** : +33 (0)6 767 192 67

**Email** : [y.tillet@teb-health.com](mailto:y.tillet@teb-health.com)

[www.teb-health.com](http://www.teb-health.com)

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 18/09.

## FAQ du mois

### **Cosmétiques**

#### **Est-il possible d'offrir des échantillons de produits cosmétiques ?**

Selon l'article 22 de la [Loi Climat et Résilience](#), la distribution d'échantillons gratuits est autorisée uniquement sur demande expresse des clients.

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

## Biocides/Produits dangereux

### Les notifications PCN doivent-elles être effectuées pour les produits vendus en France ayant déjà été déclarés sur le portail Synapse ?

Les produits déclarés sur le portail Synapse et mis sur le marché français avant le 01/01/2021 devront faire l'objet d'une notification [PCN](#) à partir du 01/01/2025

- Si la déclaration a été faite sans attribution d'un numéro UFI
- Si la formulation a changé
- Si le produit est vendu dans un autre pays européen

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

## Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



INSTITUT  
SCIENTIS

*La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.*



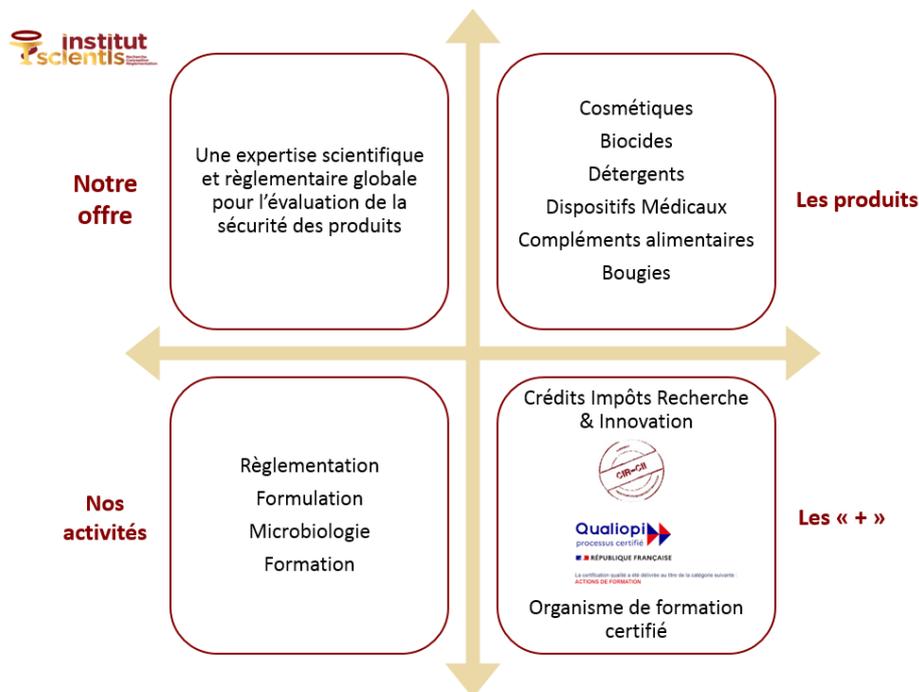
**INSTITUT SCIENTIS** est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

**INSTITUT SCIENTIS** est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPi pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr) - [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr)

**[Brochure Institut Scientis](#)**



**© 2023 – INSTITUT SCIENTIS**

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr)  
Site internet : [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr) / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

***Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.***